

# LA SITUATION EST HALLUCINANTE ET ALARMANTE !



UNE ENQUÊTE MENÉE ET UN DROIT D'ALERTE DÉCLENCHÉ SUR LE SERVICE CLIENT D'IVRY SUR SEINE POUR UNE ORGANISATION DE TRAVAIL VIABLE, UN MANAGEMENT IMPARTIAL ET UNE RECONNAISSANCE FINANCIÈRE LÉGITIME, MAIS RIEN NE BOUGE !

UNE PÉTITION A POURTANT ÉTÉ SIGNÉE PAR UNE GRANDE MAJORITÉ D'AGENT AINSI QU'UNE DIZAINE D'ATTENTATIONS DÉNONÇANT UN COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ DE LA RESPONSABLE DE SERVICE, QUI ENTRAÎNE AUJOURD'HUI, UNE PERTE DE CONFIANCE IRRÉVERSIBLE ET UN REJET DU PERSONNEL.

NOS DIRIGEANTS N'ONT VISIBLEMENT PAS PRIS LA MESURE ET L'AMPLEUR DU PROBLÈME. POURTANT, LES RPS (RISQUE PSYCHO SOCIAUX) NE SONT PAS À PRENDRE À LA LÉGÈRE, LA SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL EST BIEN UN DANGER POUR NOTRE QUOTIDIEN.

NOUS RAPPELONS À NOTRE EMPLOYEUR QUE LE CODE DU TRAVAIL L'OBLIGE À ÊTRE GARANT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DE SES SALARIÉS CAR, DANS LE CAS CONTRAIRE, IL Y A MANQUEMENT GRAVE DE SA PART.

BIEN QUE M. BAUDRY AIT TROUVÉ OPPORTUN DE COMMUNIQUER AUX SALARIÉS CONCERNÉS PAR UNE COMMUNICATION DU 13 MARS SE FAISANT RASSURANT EN PRÉTENDANT QUE « L'ENTREPRISE RESTE DANS LE DIALOGUE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET RÉFUTE TOUTE ACCUSATION DE « MÉPRIS » ET DE BANALISATION DE « L'HUMILIATION DES SALARIÉS », ALORS QU'IL N'HÉSITE PAS À AGRESSER VERBALEMENT CES MÊMES REPRÉSENTANTS, EN LES TRAITANT DE MINABLES DANS LES COULOIRS.

## VOUS PARLEZ ALORS DE MÉPRIS ET D'HUMILIATION ?

SI MONSIEUR LE PRÉSIDENT SE COMPORTE DE LA SORTE, IL N'EST PAS ÉTONNANT QUE NOS HIÉRARCHIQUES REPRODUISSENT CE MÊME COMPORTEMENT !

ET POURTANT, LES MEMBRES DU CHSCT AVAIENT DÉJÀ ALERTÉ ET ENQUÊTÉ EN DÉCEMBRE 2017 SUR UNE ORGANISATION DÉFAILLANTE ET UN MANAGEMENT QUI LAISSAIT À DÉSIRER. FORCE EST DE CONSTATER QUE LA DIRECTION TRAINÉ DES PIEDS ET DE CE FAIT GAGNE DU TEMPS.

AUJOURD'HUI, LA DIRECTION REFUSE DE TRAITER LE PROBLÈME DE FOND QUI EST CELUI DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ DE LA HIÉRARCHIE EN PLACE.

LE PLAN D'ACTION PROPOSÉ PAR LA DIRECTION N'EST ABSOLUMENT PAS SATISFAISANT, CAR IL NE RÉPOND PAS AUX VÉRITABLES ATTENTES DES SALARIÉS.

LE RÉSULTAT EST DONC UNE PROFONDE DÉMOTIVATION DES SALARIÉS ET UNE FATIGUE MENTALE QUI SE TRADUIT PAR UN ABSENTÉISME IMPORTANT ET UN MAL-ÊTRE POUR UNE BONNE PARTIE DES COLLABORATEURS DU SERVICE.

LA DIRECTION SOUHAITE CERTES METTRE EN PLACE UNE MÉDIATION AVEC LA MÉDECINE DU TRAVAIL, MAIS C'EST POUR SE DONNER BONNE CONSCIENCE CAR CETTE MÉDIATION N'A PAS VOCATION À RÉGLER LE PROBLÈME DE FOND.

CETTE SITUATION N'EST PLUS ACCEPTABLE, NOUS ÉVOLUONS DANS UN CONTEXTE NAUSÉABOND ET EXTRÊMEMENT PRÉJUDICIALE AUSSI BIEN POUR LES SALARIÉS QUE POUR L'ENTREPRISE.

SI NOS DIRIGEANTS N'APPORTENT PAS ENFIN DE VÉRITABLES SOLUTIONS À TRÈS COURT TERME, CE QUI IMPLIQUE DE RECONNAÎTRE LES CAUSES DE LA SOUFFRANCE ENDURÉE PAR LES SALARIÉS, LES MEMBRES DU CHSCT SERONT CONTRAINTS DE MISSIONNER UN EXPERT AVEC L'AVAIL DE L'INSPECTRICE DU TRAVAIL.